



LFD



TOCQUEVILLE

# TOCQUEVILLE CROISSANCE EUROPE ISR GR

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 AVRIL 2025

Christine  
LebretonAnthony  
AlbaneseAdrien  
Bommelaer

## Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au marché des actions européennes, en investissant dans les actions de sociétés qui offrent un profil de croissance supérieur à la moyenne de manière régulière et pérenne, selon l'analyse du Délégué de gestion financière : tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. Toutefois, le FCP ne bénéficie pas du Label ISR.

**Actif net global** 467,81 k€  
**VL part GR** 111,17 €

## Caractéristiques du FCP

### Composition de l'indicateur de référence\*

MSCI Europe Growth dividendes nets réinvestis (en euro) 100%

\* Depuis le 26 sept. 2023

### Caractéristiques

Date de création de l'OPC	26/09/2023
Date de 1ère VL de la Part	26/09/2023
Date du dernier changement d'indicateur de référence	-
Durée minimale de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Classification AMF	Actions internationales
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépositaire	CACEIS BANK
Éligible au PEA	Non

### Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part GR	FR001400ID84
Ticker Bloomberg part GR	TOCEIGR FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

### Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	14h30
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	Néant
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	Néant
Décimalisation	1/100 000 ème de part

### Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,35% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	6,0% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

### NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™

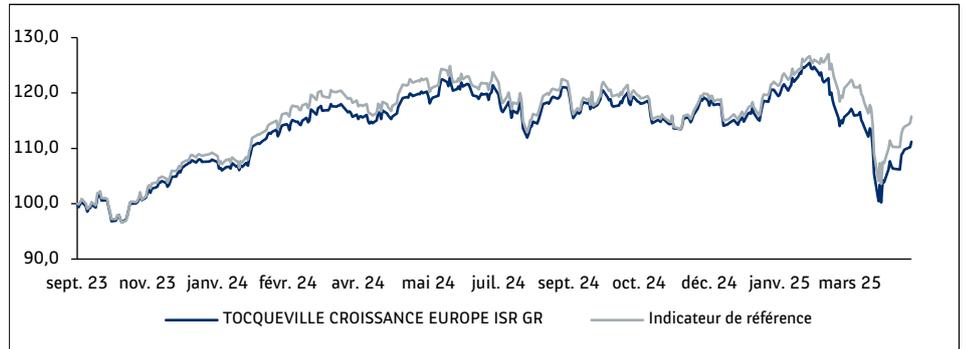


Au 28-02-2025

### PROFIL DE RISQUE



## Performances arrêtées au 30 avril 2025



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### PERFORMANCES CUMULÉES

	Début d'année	1 mois	6 mois	1 an	Depuis création
OPC	-3,21%	-0,84%	-2,93%	-4,11%	11,17%
Indicateur de référence	-0,02%	-0,50%	0,40%	-1,45%	15,74%
Ecart de performance	-3,19%	-0,34%	-3,33%	-2,66%	-4,57%

### PERFORMANCES ANNUELLES

	2024	2023*
OPC	6,40%	7,95%
Indicateur de référence	5,99%	9,22%
Ecart de performance	0,41%	-1,27%

\* Depuis le 26/09/2023

### PERFORMANCES ANNUALISÉES

	Depuis création
OPC	6,87%
Indicateur de référence	9,60%
Ecart de performance	-2,73%

## Principaux indicateurs de risque

### INDICATEURS DE RISQUE

	sur 6 mois	sur 1 an	Depuis création
Volatilité de l'OPC	18,28%	15,81%	13,91%
Volatilité de l'indicateur de réf.	18,46%	16,30%	14,53%
Tracking error	3,10%	2,77%	2,80%
Ratio de Sharpe	-0,48	-0,47	0,24
Ratio d'information	-2,14	-0,96	-0,97
Bêta	-	0,96	0,94

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement (j)
Perte maximale depuis création	-20,13%	18/02/2025	09/04/2025	

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

## Commentaire de gestion

Les marchés européens ont débuté le mois en baissant de 12%, sur fond d'inquiétudes liées aux droits de douane américains, les annonces de D. Trump à l'occasion du « Liberation Day » (2 avril) prenant les acteurs par surprise. Soudainement les probabilités de récession pour les Etats-Unis ont fortement augmenté. Les marchés se sont retournés le 10 avril après l'annonce par le président américain d'une pause de 90 jours sur les droits de douane réciproques (sauf pour la Chine). Les marchés ont salué cette désescalade. L'indice MSCI Europe Growth termine le mois quasi stable (-0,5%).

Dans ce contexte agité, rythmé de plus par les publications de résultats trimestriels sur la deuxième quinzaine du mois, le secteur des services aux collectivités a tiré son épingle du jeu, tout comme les media et la chimie. A l'opposé le secteur pharmaceutique (sous la menace de droits de douane dans un futur proche), le luxe et les semi-conducteurs ont souffert.

Le style « croissance » européen affiche une performance légèrement supérieure au MSCI Europe, grâce à l'absence des valeurs pétrolières (en baisse de 15% sur le mois), et aux bonnes performances de SAP, L'Oréal et Rheinmetall notamment.

Le fonds sous-performe légèrement son indice sur le mois. Parmi les éléments positifs on notera les positions détenues sur Munich Re, Wolters Kluwer, Siegfried ou encore Commerz Bank et Givaudan. En revanche des prises de profits enregistrées par Deutsche Telekom, EssilorLuxottica, HSBC, et le recul de SGS ont pénalisé le fonds. L'absence de Rheinmetall pèse également sur la performance relative.

Nous n'avons pas modifié le positionnement du fonds sur la période.

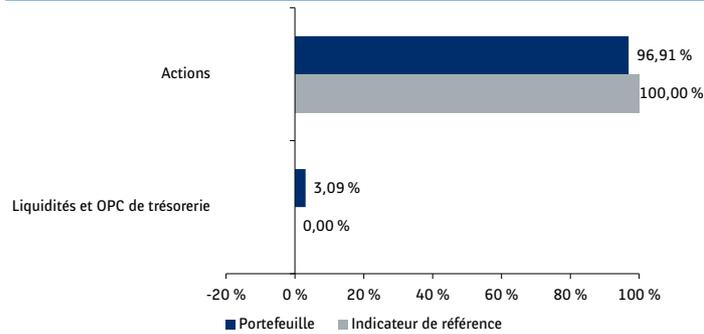
# TOCQUEVILLE CROISSANCE EUROPE ISR

30 avril 2025

MSCI Europe Growth dividendes nets réinvestis (en euro)

## Structure du portefeuille

### RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



### INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	44
Exposition globale	96,91%
Risque spécifique (1 an)	2,67%
Risque systématique (1 an)	15,58%
Poids des 10 premiers titres	40,36%
Poids des 20 premiers titres	64,92%

### 10 PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
SAP SE	Technologies de l'Information	Allemagne	6,33%
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	5,73%
ASTRAZENECA PLC	Santé	Royaume-Uni	4,29%
NOVO NORDISK A/S	Santé	Danemark	3,91%
HERMES INTERNATIONAL SCA	Consommation Discrétionnaire	France	3,58%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	3,54%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG IN MUENCHEN	Finance	Allemagne	3,47%
WOLTERS KLUWER NV	Industrie	Pays-Bas	3,46%
ESSILORLUXOTTICA SA	Santé	France	3,30%
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	France	3,24%

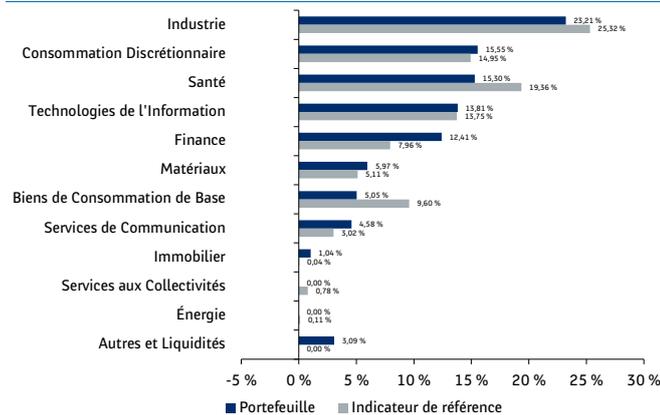
### PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG IN MUENCHEN	3,47%	-	3,47%
DEUTSCHE TELEKOM AG	2,76%	-	2,76%
WOLTERS KLUWER NV	3,46%	0,75%	2,71%
DANSKE BANK A/S	2,45%	-	2,45%
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNERS PLC	2,32%	-	2,32%

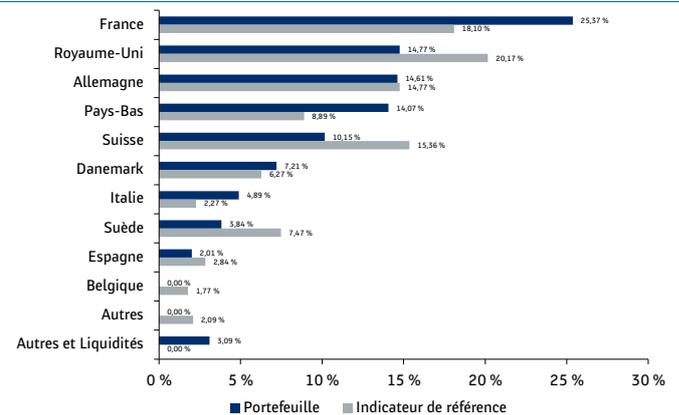
### PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
NOVARTIS AG	-	2,00%	-2,00%
UNILEVER PLC	-	1,82%	-1,82%
RELX PLC	-	1,79%	-1,79%
UBS GROUP AG	-	1,77%	-1,77%
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	-	1,69%	-1,69%

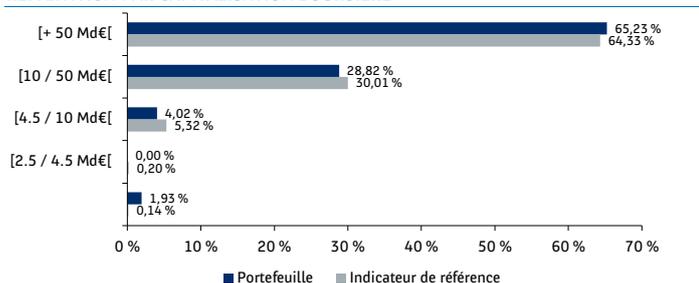
### RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET \*



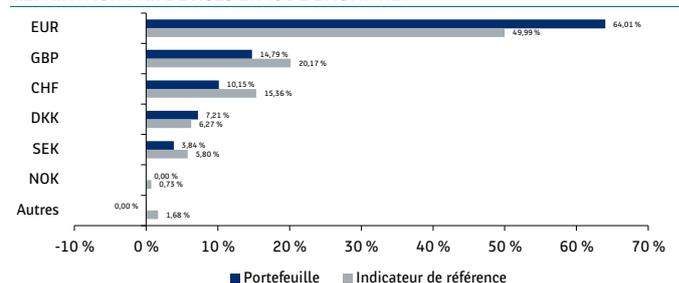
### RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET \*



### RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSÈRE \*



### RÉPARTITION PAR DEVICES EN % DE L'ACTIF NET \*



\* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com).



LFDE



TOCQUEVILLE

# TOCQUEVILLE CROISSANCE EUROPE ISR GR

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2025

## PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Sélectivité <sup>1</sup>
Taux de Sélectivité <sup>2</sup>	20%
Score GREaT le plus faible du portefeuille <sup>3</sup>	5,20
Score GREaT pivot <sup>4</sup>	4,87

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

<sup>1</sup> L'approche ESG dite en 'sélectivité' est l'exclusion de l'univers de comparaison d'un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de sélectivité - présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille et/ou les moins bien notés.

<sup>2</sup> Le taux de sélectivité est le pourcentage de l'univers de comparaison exclu pour des motifs ESG.

<sup>3</sup> Le score GREaT le plus faible du portefeuille doit être supérieur au score GREaT pivot.

<sup>4</sup> Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

### METHODOLOGIE GREaT

#### Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.

#### Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.

#### Transition Energétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.

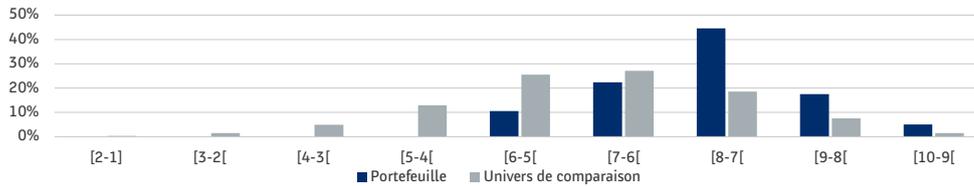
#### Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	6,62	100,0%	6,02	91,2%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	5,99	100,0%	5,89	91,2%	
E - Transition Energétique	7,05	100,0%	6,23	91,2%	
T - Développement des Territoires	6,95	100,0%	5,97	90,6%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

### Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



### Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
L'OREAL SA	1,4%	9,65	11,5%	25,6%	18,5%	44,4%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,5%	9,55	20,0%	21,4%	32,4%	26,3%
PUBLICIS GROUPE SA	1,8%	8,95	27,5%	26,7%	15,7%	30,1%
UNIBAIL - RODAMCO - WESTFIELD	1,0%	8,84	23,1%	25,0%	46,0%	5,8%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	2,0%	8,72	12,3%	29,9%	16,2%	41,7%



# TOCQUEVILLE CROISSANCE EUROPE ISR GR

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2025

## INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

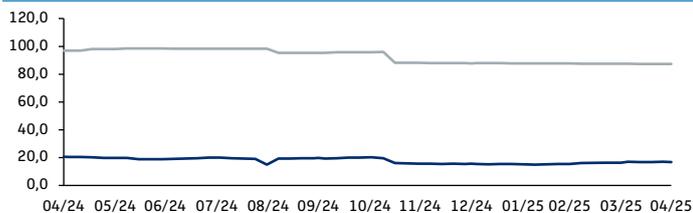
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	72,2%	35,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

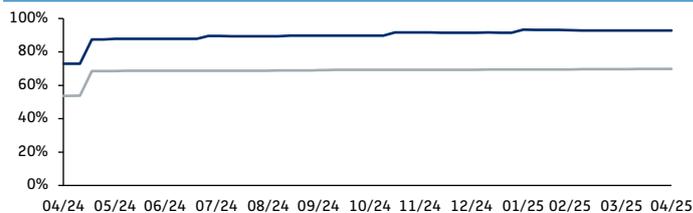
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Empreinte carbone (Scope 1+2)	16,9	87,3
Taux de Couverture	100,0%	81,6%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Rémunération responsable	92,9%	69,8%
Taux de Couverture	100,0%	82,1%

### HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



### HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



■ Portefeuille ■ Univers de comparaison

#### Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Empreinte carbone (Scope 1+2) Source(s) : MSCI	Nombre de tonnes de gaz à effet de serre générées (scope 1 + 2) pour 1 million d'euros investis.	tCO2/M€ investi

#### Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Rémunération responsable Source(s) : ASSET4	Part des entreprises qui prennent en compte des critères extra-financiers dans la politique de rémunération de leurs dirigeants.	%

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci répond à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

## OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).

- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).

- La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).

- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings).

La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.